

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 23 juillet 2024

fixant le nombre de postes offerts à l'examen des titres professionnels et de l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des directeurs des services pénitentiaires au titre de l'année 2024

NOR : JUSK2419100A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-930 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 20 février 2023 fixant les modalités de l'examen des titres professionnels et de l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des directeurs de services pénitentiaires ;

Vu l'avis du 11 avril 2024 de recrutement au tour extérieur dans le corps des directeurs des services pénitentiaires au titre de l'année 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

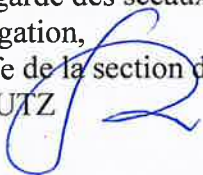
Le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2024, à l'examen des titres professionnels et de l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des directeurs des services pénitentiaires, est fixé à 5.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2024.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
La cheffe de la section du recrutement,
R. SCHUTZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'RS', is written over the printed name 'R. SCHUTZ'.